

Huile d'argan. Les raisons du recul des exportations

La baisse des exportations de l'huile d'argan s'est répercutée de facto sur la valeur à l'export durant les trois dernières années. Cette contre-performance s'explique par l'effet de la sécheresse mais aussi la prépondérance du vrac et le développement de la part de la transformation.

Yassine Saber

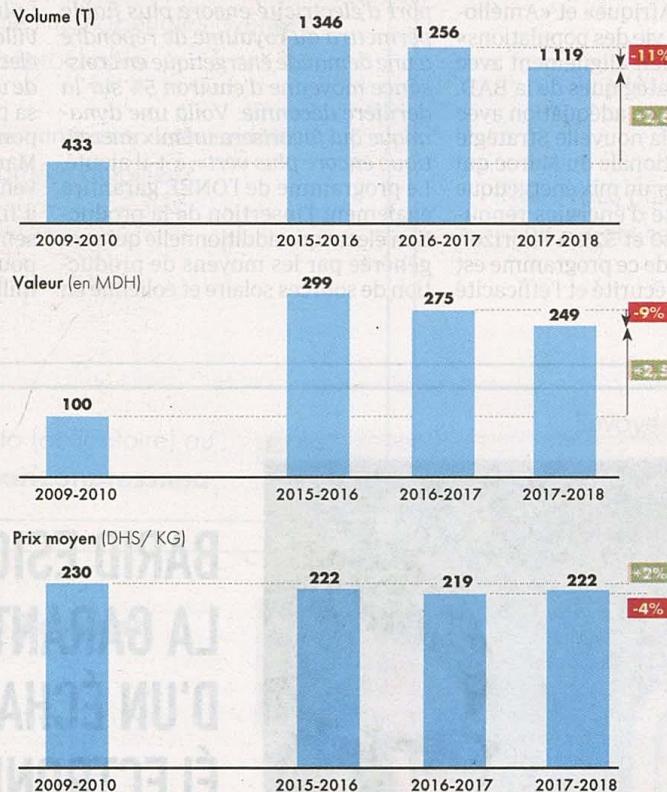
y.saber@leseco.ma

Confrontée encore au défi de la transformation, la filière de l'arganier affiche un recul à l'export. Et cette tendance à la baisse a été observée durant les trois dernières années. Selon les chiffres de Morocco Foodex, l'ex-Établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations, l'évolution des exportations d'huile d'argan ont régressé de 1.346 tonnes en 2015-2016 à 1.256 tonnes en 2016-2017 pour se situer à 1.119 tonnes en 2017-2018, soit une baisse de 11%. Au titre de l'exercice 2018-2019, les volumes exportés ont atteint pour leur part près de 1.142 tonnes. Par contre, durant la période 2010-2016, les exportations acheminées vers l'étranger ont affiché une augmentation de l'ordre de 21%, passant de 433 tonnes à 1.346 tonnes contre 36 tonnes en 2002.

Baisse de l'export, effet domino sur les recettes

En analysant de plus près les chiffres relatifs à la valeur des exportations de l'huile d'argan, force

Évolution des exportations de l'huile d'argan



SOURCE : MOROCCO FOODEX

est de constater que la baisse des exportations a exercé un effet domino sur les recettes à l'export. Dans ce sens, la valeur des exportations a enregistré une régression de l'ordre de 9% durant la même période précitée. Elle s'est accrue de 299 MDH en 2015-2016 à 275 MDH en 2016-2017 pour atteindre la valeur de 249 MDH en 2017-2018. De ce fait, le prix moyen (DH/Kg) a connu aussi une baisse de 4% en comparaison avec les deux derniers exercices mais aussi une évolution de 2% durant la période 2010-2018. Quels sont donc les facteurs de cette contre-performance ? Selon la Fédération interprofessionnelle de l'argan (FIFARGAN), cette baisse est essentiellement imputée à deux facteurs. «D'abord la sécheresse structurelle qui touche la Réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA) et le développement de la transformation de l'huile d'argan en produits cosmétiques par les opérateurs de valorisation», explique Ahmed Atbir, président de Fifargan. Selon ce dernier, «plusieurs GIE seront implantés dans l'Agropôle Souss-Massa pour le développement de l'industrie cosmétique naturelle», indique-t-il. Toutefois, «la fédération exige que les opérations de concassage des fruits soient assurées par les femmes rurales», insiste Ahmed Atbir.

Le vrac expédie la plus value à l'étranger

Sur le plan de la production, la filière mise actuellement sur le marché près de 5.600 tonnes d'huile d'argan. Dans le détail, «1.142 tonnes étaient destinées à l'export tandis que 1.500 tonnes ont

été consommées au niveau local», ajoute Ahmed Atbir. Le reste est destiné à la transformation (entre 250 et 300 tonnes) en plus de l'exportation en vrac. Sur ce dernier point, plusieurs circuits de distribution sont utilisés, notamment les transporteurs internationaux par bus alors que les autres modes se font soit par transporteurs express ou via le fret aérien ou par conteneur (voie maritime) si la quantité est grande. Aujourd'hui, le nombre des exportateurs au titre de l'exercice 2017-2018 est de 129 exportateurs dont 104 sociétés et 24 coopératives et GIE. Les chiffres démontrent que plus de la moitié de la production (huile d'argan) est acheminée en vrac. À cet égard, une des caractéristiques de l'industrie actuelle de l'argan est l'exportation de sa production en vrac et non transformée.

La valeur ajoutée échappe à la filière

De ce fait, la valeur ajoutée en termes de valorisation échappe encore à la filière puisqu'elle est réalisée par les entreprises implantées à l'étranger qui assurent le conditionnement et la transformation de la matière première, en particulier dans le secteur de la cosmétique au détriment des ayants droit et femmes rurales. De ce fait, l'enjeu actuel est de garder dans la zone de production une part de produits conditionnés et transformés. C'est la raison pour laquelle l'objectif du ministère de tutelle et de ses partenaires (ANDZOA, FIFARGAN...) est d'accélérer la plantation de l'arganier pour se situer à 50.000 à l'horizon 2030 avec la poursuite du programme de réhabilitation sur une superficie additionnelle de l'ordre de 200.000 ha à l'horizon 2030.

Une mise en bouteille pour lutter contre le vrac

À cela s'ajoute une meilleure valorisation de l'huile d'argan destinée à l'export, passant d'un export des huiles d'argan en vrac à des huiles exportées via leur mise en bouteille en plus de la structuration des producteurs en coopératives/GIE ainsi que la révision du cadre juridique afférent à la gestion de la RBA (Réserve de biosphère de l'arganeraie) et le renforcement de l'aspect scientifique. Aujourd'hui, c'est l'Union européenne qui reste la principale destination des exportations de l'huile d'argan avec une part en volume de 86% en 2017-18. La France a absorbé environ 64% des exportations marocaines en huile d'argan et 74% du volume destiné à l'UE.

La réhabilitation atteint 73%

Le programme de réhabilitation de l'arganier est passé de 13.027 ha en 2012 à 101.487 ha en 2017 pour se situer actuellement à plus de 146.000 ha, soit un taux de couverture de l'ordre de 73%. Ce chiffre représente plus de 146.000 ha grâce à l'injection de 450 MDH pour cette opération qui fait partie des objectifs stra-

tégiques du contrat-programme (2012-2020) de la filière de l'arganier avec l'objectif tracé de réhabiliter 200.000 ha d'arganiers. L'ANDZOA a déjà réalisé une étude de mise en place des unités de collecte et valorisation des fruits de l'arganiers. Ce projet est financé, en partie, par le Fonds vert pour le climat dans le cadre du projet de «Développement

de l'arganiculture en environnement dégradé (DARED) alors que le volet afférent à l'appui à l'organisation professionnelle des ayants droit en coopératives et GIE a été pris en charge dans le cadre du projet de Renforcement de l'autonomisation économique des femmes de l'arganeraie au Maroc (REFAM), cofinancé par les Affaires mondiales Canada. ●